

## Walid Ammar dans l'ordre de la Couronne belge



Alex Lenaerts remettant les insignes d'officier de l'ordre de la Couronne à Walid Ammar, en présence de Ghassan Hasbani.



L'ambassadeur de Belgique, Alex Lenaerts, a remis au directeur général du ministère de la Santé, Walid Ammar, les insignes d'officier de l'ordre de la Couronne, au nom du roi Philippe et du ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders. Une distinction qui vise à « rendre hommage à un grand serviteur de l'État libanais, homme de sciences, réformateur et pédagogue ».

La cérémonie s'est déroulée vendredi dernier à la résidence de l'ambassadeur à Yarzé, en présence notamment du ministre de la Santé, Ghassan Hasbani, ainsi que de plusieurs personnalités des différents secteurs.

Dans une allocution, M. Lenaerts a rappelé le parcours professionnel « remarquable » du Dr Ammar, insistant sur « ses belles années de jeunesse passées en Belgique », notamment à l'Université libre de Bruxelles (ULB), où, en plus de la formation qu'il a suivie, il a découvert « une école de vie, fondée sur le respect, la tolérance et le rejet du dogme : le libre examen ».

Le processus de réformes initié par le Dr Ammar au sein du ministère de la Santé et son impact « sur l'équité, l'efficacité et la qualité des services de soins ont été soulignés dans le rapport mondial sur la santé de l'Organisation mondiale de la santé, en 2010, et lui ont valu le célèbre prix Shousha de l'OMS en 2016 », a poursuivi l'ambassadeur. Passant en revue les postes qu'il a occupés et ceux qu'il occupe encore à l'échelle nationale et internationale, notamment en tant que commissaire à l'ONU dans la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant (2011), et en tant que rapporteur puis vice-président du conseil exécutif de l'OMS (2012-2015), M. Lenaerts a affirmé que « l'engagement du Dr Ammar au sein des instances internationales n'a jamais effacé les profonds liens tissés avec la Belgique ». Au contraire, il a œuvré à « renforcer et institutionnaliser les liens » bilatéraux. En effet, le Dr Ammar a fondé, en 2006, la section libanaise de l'Union des anciens étudiants de l'ULB qu'il a présidée cinq ans durant. Il a aussi cofondé la Maison laïque à Beyrouth, en 2007, projet soutenu par l'ULB et le Centre d'action laïque de Belgique. Et M. Lenaerts d'insister sur « l'engagement exceptionnel » du Dr Ammar « comme médecin et haut fonctionnaire », qui a « coïncidé avec une démarche sociale sincère, au bénéfice de tous ». « Son attachement à la laïcité s'inscrit dans cette démarche, car le libre examen est le contraire du rejet des religions, il est le respect de toutes les religions et de la liberté individuelle », a-t-il conclu.

### **Grande responsabilité**

De son côté, le Dr Ammar a noté que « le Liban et la Belgique partagent de nombreuses particularités ». « Étant tous les deux terres d'asile, ils sont par essence pluriels, a-t-il poursuivi. La diversité d'appartenance particulière, ethnique ou religieuse constitue pour les deux pays une richesse et un grand défi à la fois. (...) Le Liban, épisodiquement victime de conflits intercommunautaires, a beaucoup à apprendre de sa propre histoire comme de celle de la Belgique sur le règlement des différences entre citoyens, sans violence et avec le respect des identités. (...) Nous avons tous une responsabilité à assumer face à l'obscurantisme religieux et la barbarie, et aux réactions populistes basées sur la peur et la haine qui mènent à l'isolement et la construction de murs entre les peuples. »

Le Dr Ammar a en outre affirmé que son attachement au principe du « libre examen » de l'ULB l'a guidé dans sa vie personnelle, comme dans son travail au sein du ministère de la Santé. « Le rejet de tout dogme, l'ouverture d'esprit et l'utilisation de la science pour le progrès humain ont été pour moi les principes directeurs d'une politique de santé basée sur des évidences scientifiques avec un traitement décent, égal et non discriminatoire des citoyens, a-t-il insisté. Ces pratiques de bonne gouvernance ont constitué le fondement d'un système transparent et équitable pour faire face au confessionnalisme et détourner autant que possible le favoritisme politique. »

Saluant « l'engagement continu des organisations laïques belges dans la lutte contre toute sorte de discrimination et de fanatisme pour promouvoir la liberté de conscience dans un Liban pluriel et uni », le Dr Ammar a noté qu'autant cette distinction est un honneur, elle constitue aussi une grande responsabilité : celle de continuer à consolider les liens bilatéraux et « promouvoir les valeurs que nous partageons, celles de la libre pensée, de la tolérance et de l'engagement citoyen ».